



Extrait de cahier spécial des charges

**MARCHE PUBLIC
APPEL D'OFFRES GENERAL POUR LA
FOURNITURE DE**

PAPIER A COPIER RECYCLE

(Attention ! ceci n'est qu'un extrait d'un cahier de charges, fait par Bruxelles Environnement, 02-2009)



1ère partie – CLAUSES ADMINISTRATIVES

I. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU MARCHE

Réglementation applicable

Il est à noter que les spécifications environnementales reprises dans ce cahier spécial des charges s'appuient entre autres sur :

- la directive européenne 2004/18/CE sur les marchés publics avec intégration des considérations environnementales
- du manuel sur les marchés publics écologiques de la Commission européenne
- du Guide fédéral des achats verts.

II. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Description du marché :

C - OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'achat et la fourniture de papier à copier recyclé, non blanchi ou blanchi sans chlore gazeux (TCF ou ECF), respectueux de l'environnement, selon spécifications techniques précisées en seconde partie de la présente demande.

Le marché se compose des quantités présumées suivantes :

B – RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A JOINDRE A L'OFFRE DE PRIX

Il fournira en outre et conformément à l'article 90, § 2 de l'AR du 8 janvier les documents suivants :



- 2- Une déclaration sur l'honneur par laquelle le fournisseur certifie que son offre répond aux spécifications techniques et, si non, indique en quoi elle s'en écarte
- 3- Une attestation d'usine du pourcentage de fibres recyclées du papier
- 4- Une attestation d'usine du traitement de blanchiment appliqué au papier recyclé
- 5- Une attestation d'usine de la teneur en formaldéhyde du papier.
- 6- Une attestation d'usine précisant le grammage du papier
- 7- Une attestation d'usine précisant l'épaisseur (μ)
- 8- Une attestation d'usine précisant l'opacité (%)
- 9- L'indication du ou des labels écologiques officiels attribués au produit et son ou leur attestation délivrée par une organisation officielle reconnue
- 10- L'indication de la recyclabilité de l'emballage de la rame de papier
- 16- Une attestation sur l'honneur de l'observation des critères sociaux dont un modèle-type est repris en annexe.
- 17- Une note décrivant les moyens d'entreposage et de stockage ainsi que les moyens de transport et de livraison du soumissionnaire.

Il fournira enfin des échantillons :

- 18- la fourniture gratuite d'un échantillon d'une rame de 500 feuilles A4 dans un emballage usuel muni d'une étiquette mentionnant le nom du soumissionnaire.
L'échantillon devra correspondre en tous points au produit qui sera fourni par le soumissionnaire en cas d'attribution du marché.
Il sera déposé au plus tard à la date limite du dépôt des offres.
Cet échantillon ne sera pas restitué.



IV. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

E - Critères d'attribution du marché

Le marché est attribué au soumissionnaire qui a remis l'offre régulière économiquement la plus intéressante évaluée en fonction du prix et de la qualité selon une répartition proportionnelle suivante :

1 – le prix :		40 %
2 – la qualité technique du papier : La qualité technique est évaluée sur base :		30 %
- de l'aspect du papier apprécié sur base des échantillons fournis :	45 %	
o répartition des fibres, noté sur 10 points		
o blancheur, noté sur 10 points		
- des résultats de tests de passage en machine des échantillons remis par le soumissionnaire :	55 %	
o bourrage, notamment avec des fonctions à plusieurs passages (impression recto-verso par ex.) ; noté sur 10 points		
o la qualité d'absorption des encres sur 10 points		
3 – la qualité environnementale du papier et de l'emballage : La qualité environnementale s'apprécie en fonction :		30 %
- du pourcentage de fibres recyclées contenues :	50%	
le papier fourni sera du papier recyclé à 100% dont la composition sera de : - 80% de fibres provenant de la post consommation de papier noté sur 75 points et – 20% de fibres provenant de la post fabrication de papier noté sur 25 points.		
- du respect des spécifications de l'éco-label européen établi par la Commission Européenne et/ou d'un éco-label officiel de type I	50%	

L'évaluation tiendra compte :

- pour le critère du prix, on appliquera la règle de calcul suivante :

pondération maximum x le prix de l'offre la plus basse/ le prix de l'offre à évaluer.

La pondération maximum est de 40.

- pour les critères techniques et environnementaux, l'évaluation sera faite en pourcentages en fonction des renseignements fournis ou des résultats obtenus suite aux tests.



- des cotations fractionnaires peuvent être attribuées.

V. EXECUTION DU MARCHE

6 – Conditionnement

Le papier sera fourni en rames de 500 feuilles emballées au moyen d'un papier de matière hydrofuge recyclée et/ou biodégradable, placées dans une boîte en carton contenant 5 rames, et livrées sur palette en bois récupérable.

7– Reprise des emballages

Le fournisseur récupérera la ou les palettes vides fournies par lui dont l'IBGE n'aurait plus usage en vue de réutilisation ou recyclage. Les palettes non restituées seront considérées comme emballage perdu.

8 – Palettes de livraison :

Le papier est à livrer par palettes en bois cerclées, de maximum 40 cartons par palette entière.

9 – Remplacement

Le fournisseur remplacera à ses frais, après avertissement de la personne de contact, les produits présentant des défauts qui ne permettent pas une utilisation conforme aux conditions du marché.

L'adjudicataire veille à constituer un stock suffisant pour couvrir l'ensemble du marché. En cas d'indisponibilité du matériel, il fournira un article équivalent ou supérieur en qualité après en avoir dûment informé la personne de contact.

2^e PARTIE - CLAUSES TECHNIQUES

Description du produit

Le présent marché porte sur l'achat et la livraison de feuilles de papier à photocopier recyclé, blanc, non imprimé, non blanchi ou blanchi sans chlore gazeux (TCF ou ECF) et respectueux de l'environnement.

Ces feuilles de papier recyclé sont destinées à la reproduction et seront utilisées dans les photocopieurs de bureau simples et multifonctions, et notamment en impression recto-verso..



A - Spécifications techniques :

- Papier recyclé blanc pour photocopieuse multifonctionnelle et imprimante laser , inkjet
- Grammage : 80g/m2 avec tolérance de + ou – 5 g/m2
- Epaisseur : 105 µ avec tolérance de + ou – 10 µ
- Opacité : 90 % avec tolérance -2%
- Humidité relative : de 45 à 65 %
- Blancheur CIE iso 2470 : 90
- ISO 11475 : 110
- - Format : a. A 4 (210 x 297 mm)
b. A 3 (420 x 297 mm)

Emballage : La rame contient 500 feuilles
La boîte contient 5 rames ;

Le produit doit :

- convenir pour les applications prévues (impression par technologie laser, inkjet ou autres technologies apparentées, impression en noir et blanc ou en couleur, ...)
- permettre un excellent passage en machine et notamment sur machines de reproduction à grande vitesse sans provoquer de ralentissement, de bourrage, etc...) ;
- permettre une bonne qualité d'impression et de stabilité du papier notamment lors de l'utilisation d'impression recto/ verso ;
- présenter une bonne aptitude au vieillissement ;
- présenter visuellement une bonne répartition des fibres.

L'emballage de la rame doit être en papier recyclé et recyclable et porter le cas échéant l'impression des labels officiels de ses caractéristiques et du papier contenu.

B - Spécifications environnementales

Ces spécifications ont pour objectif de réduire l'impact environnemental du processus de production et de consommation de papier, notamment par :

- la réduction de la consommation d'énergie au cours du processus de production
- la réduction des rejets de substances dangereuses pour la santé et l'environnement au cours de la production
- la prévention des déchets
- La recyclabilité du produit et de ses emballages en fin de vie.

Est considéré comme respectueux de l'environnement, le papier à photocopier répondant :



d'une part, aux spécifications environnementales générales correspondant aux critères techniques minima suivants :

- le papier fourni sera du papier recyclé à 100% dont la composition sera de : - 80% de fibres provenant de la post consommation de papier et – 20% de fibres provenant de la post fabrication de papier.
- le papier doit être non blanchi ou blanchi sans chlore gazeux (TCF – Totally Chlorine free – ou ECF Elementary Chlorine Free)
- le papier ne peut contenir de glyoxal
- Le papier ne peut contenir d'azurants optiques ni d'éthylènediamine tétra acétate (EDTA) ou de pentacétate triaminediéthylène (DTPA)
- Le papier doit être exempt de polymères synthétiques, colles, enduits ou colorants classés comme cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction au sens de la directive 67/548/CEE.
- Le papier doit présenter une teneur en formaldéhyde inférieure à 1 mg/dm² de papier.
- Les pigments et les colorants ne peuvent pas contenir des composés de cuivre, plomb, chrome, nickel ou aluminium et ne peuvent pas contenir plus de 20 ppm de cadmium et plus de 4 ppm de mercure, plomb, cadmium ou chrome.

et d'autre part aux spécifications environnementales facultatives correspondant aux critères d'un ou des labels écologiques officiels de type I tels que :

- l' **Ecolabel européen** pour le papier à copier et le papier graphique (2002/741/CE)
URL: <http://europa.eu.int/>
- le **Nordic Swan** : Nordic Ecolabelling, Ecolabelling of printing Paper, Criteria Document ;
URL: <http://www.svanen.nu/DocEng/044e.pdf>
- l'Environmental Label German "**Blue Angel**": Product Requirements, Recycled Paper RAL-UZ 14:
URL: http://www.blauer-engel.de/English/navigation/body_blauer_engel.h

Preuve de conformité

Quand un produit porte un des labels de référence, ce label est un moyen suffisant pour faire preuve de la conformité aux critères du label.

L'adjudicateur se réserve le droit de vérifier l'actualité et la validité de ce label.

Si un produit répond aux critères d'un label de référence, sans toutefois porter ce label, la preuve de la conformité à ces critères doit être apportée sous la forme préconisée par le règlement relatif à ce label ou sous une forme équivalente.

C - Spécifications sociales

Le produit doit correspondre aux critères du label social belge.

A défaut, le produit proposé provient d'une société fabricante qui respecte, et qui fait respecter par ses filiales, contractants et sous-traitants, les 8 conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et, en particulier :



- 1- l'interdiction du travail forcé (conventions n° 29 et n° 105)
- 2- la liberté d'association (convention n° 87)
- 3- le droit d'organisation et de négociation collective (convention n° 98)
- 4- l'égalité de traitement et la non-discrimination (convention n° 100)
- 5- l'élimination progressive du travail des enfants (convention n° 138)
- 6- l'interdiction des pires formes de travail des enfants (convention n° 182)

Preuve de conformité :

Fournir le formulaire en annexe 4 complété et signé par le soumissionnaire ou son mandataire.



Annexe 2 : Bordereau de soumission technique

Description des caractéristiques techniques du papier recyclé A4 et A3 :

Désignation des caractéristiques	Unité de référence	Tolérance	Normes	Caractéristiques proposées
Grammage	g/m ²	80 +/- 5%	ISO 536	
Epaisseur	mu	de 100 à 110	ISO 534	
Opacité	%	minim 90 %	ISO 2471	
Humidité relative	%	de 45 à 65 %	-	
Blancheur CIE	%	90 %	ISO 2470	ou CIE 103
Rugosité Bendtsen	ml/min	de 220à 300/face	ISO 2494	
Origine de la pâte : pays				
Contenance de fibres recyclées	%	80% post consommation et 20% post fabrication	-	
Blanchiment : - non - oui : TFT ou ECF			-	
Teneur en formaldéhyde	mg/dm ²	< 1	-	
Pigments				
• Teneur de cadmium	ppm	< 20	-	
• Teneur de Hg, Pb, Cd, Cr	ppm	< 4	-	
Le papier est-il couvert par les critères de l'éco-label de la Commission Européenne				oui - non
Le papier est-il couvert par les critères d' un éco-label officiel de type I ?				oui - non
Emballage recyclable				
- emballage de la rame de papier				oui - non
- boîte en carton de 5 rames				oui - non

Cachet, date et signature
du Soumissionnaire



Annexe 5 : Déclaration modèle – type de respect des clauses sociales

Je soussigné, Monsieur x , représentant l'entreprise y , déclare sur l'honneur que le produit proposé z provient, à ma connaissance, de sociétés qui respectent, et qui font respecter par leurs filiales, contractants et sous-traitants, les critères de l'Organisation Internationale du Travail suivants :

- l'interdiction du travail forcé, convention n° 29 et n°105
- la liberté d'association, convention n° 87
- le droit d'organisation et de négociation collective, convention n°98
- l'égalité de traitement et la non-discrimination, convention n° 100
- l'élimination progressive du travail des enfants, convention n°138
- l'interdiction des pires formes de travail des enfants, convention n°182.

Si je venais à apprendre que ces conventions ne sont pas respectées, je m'efforcerais de prendre les mesures nécessaires pour changer cette situation ou pour m'approvisionner ailleurs.

J'accepte que l'adjudicateur ou son représentant puisse me demander de pouvoir consulter mes registres établissant mes différents contractants, filiales et sous-traitants reliés au produit acheté.

Le Soumissionnaire
Date et signature.